Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 34/2010

TITRE :	**Initiative de biosurveillance des Premières Nations**
OBJET :	Santé et environnement
PROPOSEUR(E) :	Mathew Coon Come, Grand Chef, mandataire, nation crie de Wemindji, Qué.
COPROPOSEUR(E) :	Joseph Gilbert, Première Nation de Walpole Island, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Chefs en assemblée ont confié au Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN le mandat de produire des documents d'information publique au sujet de la biosurveillance, d'entreprendre une évaluation de l'intérêt des Premières Nations à l'égard de la biosurveillance dans les communautés et d'établir un rapport sur les résultats.

B. Un rapport final sur la première et deuxième évaluation de l'intérêt a été rédigé. Celui-ci recommande les activités suivantes :

a. la mise en œuvre d'un plan de communication;
b. la présentation d'exposés sur l'Initiative auprès des OPT, des conseils tribaux et des communautés;
c. la conception et le lancement imminents de l'Initiative;
d. le respect rigoureux des principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) dans le plan.

C. Les Chefs en assemblée ont offert leur appui initial à l'Initiative de biosurveillance en exigeant du Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN qu'il présente un plan détaillé du projet qui respecte les protocoles des Premières Nations ainsi que les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) s'appliquant à toute donnée recueillie durant un tel projet.

E. Un comité consultatif a été mis sur pied en mai 2010, qui comprend des représentants des secteurs régionaux de la santé et de l'environnement des Premières Nations, des jeunes, des aînés et d'autres experts techniques. Toute étude de biosurveillance sera guidée par ce comité et tous les éléments de conception de l'étude garantiront le respect des protocoles des Premières Nations ainsi que la conformité des données recueillies durant l'initiative avec les principes PCAP.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent le Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN de poursuivre la planification et la mise en œuvre de l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations en se basant sur un plan de projet comprenant les éléments suivants :

   a. Engagement et information – distribution des documents d'information, évaluations de l'intérêt et présentations d'exposés aux OPT, dans les ateliers régionaux et dans les forums nationaux de politique;

   b. Conception de l'étude – élaboration d'un cadre statistique, paramètres et établissement de la procédure de sélection des lieux;

   c. Comité d'éthique de la recherche des Premières Nations – mise sur pied du comité, qui est différent du comité consultatif, vérification de la conformité avec les principes PCAP et rédaction d'une entente de recherche et d'un formulaire de consentement;

   d. Logistique de l'échantillonnage – élaboration des protocoles de prélèvement, d'entreposage et de transport;

   e. Interprétation et distribution de l'information – protocole concernant la présentation de rapports aux bénéficiaires, aux communautés, aux régions et au gouvernement.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL